

QUESTION ÉCRITE E-1757/03  
posée par Juan Ojeda Sanz (PPE-DE)  
à la Commission

Objet: Possible abus d'autorité

Ces derniers jours de nouveaux incidents se sont produits à la limite des eaux territoriales portugaises dans lesquelles avaient pénétré des bateaux de pêche espagnols. Les autorités portugaises ont réagi à ces faits, qui malheureusement se répètent assez régulièrement, en utilisant des armes à feu et d'autres moyens violents tout à fait excessifs, en particulier entre deux pays voisins faisant tous les deux partie de l'Union européenne.

Compte tenu des considérations qui précèdent et de l'article 49 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne qui renvoie aux principes d'égalité et de proportionnalité des délits et des peines, la Commission n'estime-t-elle pas que la sévérité de la réaction est disproportionnée par rapport à l'infraction? Dans l'affirmative, comment pense-t-elle que ces abus d'autorité dans l'UE pourraient être contrôlés?